

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA POSSONNIERE**

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2021

DATE DE CONVOCATION : 3 décembre 2021
NOMBRE DE CONSEILLERS ELUS : 19
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19
NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 17

L'an deux mil vingt et un, le dix-du mois de décembre, à vingt heures les membres du Conseil Municipal de la commune de LA POSSONNIERE se sont réunis à la Mairie dans la salle du Conseil Municipal de LA POSSONNIERE sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : M. Jacques GENEVOIS, Maire ;

M. Alain FAGAT, Mme Béatrice MECHIN, M. Julien RAVARY, ~~Mme Sylvie MARGOTTIN~~, M. Dominique FAYOLA, adjoints ;

Mme Charlotte GRIMAUULT, Mme Nathalie PICHARD, Mme Emmanuelle ROUSSEAU, conseillères déléguées ;

Mme Ginette ALBERT, Mme Bernadette BEAUPERE, M. Frank BLACHERE, M. Gildas BURY, ~~Mme Virginie COUTAND~~, M. Camille JEANNEAU, M. Cédric LESAGE, M. Maxime OUVRARD, M. Guy PERRET, Mme Annie PODEUR, conseillers.

Absent : Mme Virginie COUTAND

Pouvoir : Mme Sylvie MARGOTTIN a donné pouvoir à Mme Béatrice MECHIN

Désignation du secrétaire de séance : Nathalie PICHARD

Assistait en outre à la réunion : Mme Aude MIDY, secrétaire générale remplaçante.

Approbation du compte-rendu de la séance du 3 décembre 2021 : le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir rajouter un point à l'ordre du jour : remplacement d'un membre du CCAS. Pas d'objection.

2021.079– CCAS : REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DEMISSIONNAIRE.

Madame Béatrice MECHIN propose la candidature de Madame Emilie THULEAU-COIFFARD pour remplacer Monsieur André LEFRERE qui a présenté sa démission.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- APPROUVE la candidature de Madame Emilie THULEAU-COIFFARD au CCAS en remplacement de Monsieur André LEFRERE.

2021.080– AFFAIRES COMMUNALES – SUIVI DES DOSSIERS COMMUNAUX, DES COMMISSIONS ET DES PROJETS.

Cœur de village

Monsieur le Maire rappelle que le cabinet Résonance UP a transmis un retour du diagnostic d'aménagement, dont les élus ont tous été destinataires par voie électronique. Les propositions issues de ce diagnostic seront présentées lors du conseil municipal de mars aux élus, puis retravaillées avec le comité de pilotage. Les esquisses du bâtiment de la maison de santé devraient être présentées au conseil de février par l'architecte de Maine-et-Loire Habitat.

Groupe de travail adressage

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'avancée de la mission adressage, qui a été initiée par une chargée de mission de la CCLLA, suivie sur la commune par un groupe d'élus et Hélène COUSIN stagiaire de Licence pro administration. Suite à la journée de repérage sur le terrain du 12 novembre, un point a été fait le 3 et le 10 décembre. Des numéros sont à créer ou à reconfigurer, des changements ou attribution de nom de voies sont à faire. Début janvier après réception du retour des cartes mises à jour, une information sera faite aux habitants concernés (soit par une nouvelle numérotation, soit par une création de numéro, un nouveau nom de rue...), afin de recueillir leurs éventuelles remarques sous quinzaine avant de prendre une délibération le 2 février. A la suite de cela un arrêté de nomination-numérotation sera pris. Les habitants concernés recevront alors un courrier avec une attestation de rectification d'adresse. Des numéros seront fournis par la collectivité ainsi que les nouvelles plaques de rue.

Madame Rousseau pose la question des nouvelles maisons construites dans le futur : Monsieur le Maire explique que lorsque c'est possible la numérotation métrique est utilisée, ce qui permet les adjonctions, sinon il sera toujours envisageable d'utiliser le « bis » ou « ter » ponctuellement.

Repas des sages

Madame Béatrice MECHIN informe du projet concernant le repas des sages. La date 19 mars avait été bloquée initialement. Après recherche de prestataire pour l'animation, et au vu du budget prévu, il n'y a à ce jour pas de disponibilité. De plus la question reste posée de la possibilité ou non de maintenir ce repas. La décision sera donc prise en janvier selon les possibilités au vu de la situation sanitaire.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- **PRENDS ACTE de ces informations**

2021.081 – VOIRIE– NOM DE RUE LOTISSEMENT DES GUIGNIERS 2

Monsieur Alain FAGAT présente au conseil municipal la demande de la Société Viabilis au sujet du nom des rues du futur lotissement des Guigniers 2. Cela concerne la voirie principale qui est dans la continuité de celle existante, et une impasse.

Le groupe de travail missionné actuellement sur l'adressage a étudié cette demande et propose de conserver le nom de « Rue des Guigniers » pour la voie principale et de nommer l'impasse « Square des Griottes ».

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- **APPROUVE le principe de conserver le nom de « Rue des Guigniers » pour la voie principale dans la continuité de celle existante.**
- **APPROUVE le nom de « Square des Griottes » pour l'impasse.**

2021.082 – FINANCES – DECISION MODIFICATIVE N°4 – REGULARISATIONS AMORTISSEMENTS ET SORTIES D'INVENTAIRE

Monsieur Julien RAVARY explique au conseil municipal que des écritures doivent être régularisées, il est nécessaire d'adopter une décision modificative au budget de la commune :

- D'une part, les études préalables pour le projet de salle à plat ont été passées au compte 2031 en 2020, dans l'attente du démarrage du projet. Désormais les travaux vont démarrer et il convient alors de transférer ces écritures au compte 2313,
- D'autres part, lors du transfert des services techniques à la CCLLA, nous avons transféré du matériel. Celui-ci doit donc être sorti de notre inventaire. Monsieur RAVARY précise que cela a été fait pour les cessions à titre onéreux, mais pas pour celles à titre gratuit. Il faut donc régulariser ces écritures, qui vont s'inscrire en opération d'ordre en dépense au 20441 et en recette à la déclinaison du compte 21

correspondant à l'imputation lors de l'achat du bien. Monsieur RAVARY précise qu'en 2022 nous pourrions neutraliser l'amortissement de ces écritures.

DM4- BP Commune 2021

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
COMPTE	OBJET	MONTANT	COMPTE	OBJET	MONTANT
204411	Subvention org publics - biens mobiliers matériels et études	117 106,43 €	21571	matériel roulant voirie	29528
			21578	autre matériel et outillage de	1570,32
			2158	autres installations, matériels	85648,11
			2184	meublier	360
041-21318		945,18 €			
041-2313	frais d'étude	2 182,44 €	041-2031	frais d'étude	3 127,62 €
TOTAL		120 234,05 €	TOTAL		120 234,05 €

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- APPROUVE la décision modificative n°4 telle qu'elle a été présentée.
- DIT que l'amortissement du montant des sommes portées au compte 204411 sera neutralisé en 2022.

2021.083 - FINANCES – ADOPTION NORME M57 DEVELOPPEE

Monsieur Ravary rappelle que le passage à la M 57 est prévu pour le 1^{er} janvier 2022. Nous avons reçu l'avis conforme du comptable en date du 14 septembre 2021, et nous avons pris la délibération 2021-065 du 1^{er} octobre 2021.

Cependant la délibération comporte une erreur de plume doit être corrigée : nous avons bien adopté le principe du passage à la M57 au 1^{er} janvier 2022 (et non 2021).

Monsieur Ravary explique que nous devons aussi préciser les modalités d'application de cette nouvelle norme, à savoir M57 dans sa version développée ou abrégée. Il précise qu'après étude il paraît pertinent d'opter pour la version développée de la M57.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- VU l'avis conforme du comptable en date du 14 septembre 2021
- CONSIDERANT la délibération 2021-065 du 1^{er} octobre 2021 comportant une erreur de plume.
- CONFIRME le choix de la M57 développée au 1^{er} janvier 2022,
- DIT que le budget 2022 sera voté suivant cette norme.

2021.084 - FINANCES – AUTORISATION AU MAIRE DE VIREMENT DE CREDIT ENTRE CHAPITRE

Monsieur Ravary expose enfin, que dans la continuité des formalités préparant le passage à la M57, l'assemblée délibérante doit se prononcer simultanément au vote du budget, pour autoriser Monsieur le Maire à effectuer des virements de crédits d'un chapitre à l'autre, au sein de la même section, dans la limite de 7.5 % du montant total des dépenses de la section, et hors chapitre 12.

Le Maire rendra compte à l'assemblée a posteriori de l'utilisation de cette autorisation.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer des virements de crédits d'un chapitre à l'autre, au sein de la même section à concurrence de 7.5 % maximum des dépenses de la section sur le budget 2022,**
- **DIT qu'une information sera transmise lors de l'assemblée suivante.**

2021.085 - FINANCES – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2022 DE LA COMMUNE

M. RAVARY, adjoint aux finances, présente au Conseil Municipal le budget de la commune 2022 présenté lors des dernières commissions finances qui s'équilibre en recettes et en dépenses de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT.....	1 893 007.00 €
INVESTISSEMENT.....	1 644 819.00 €

Pour le fonctionnement, Monsieur RAVARY souligne que les prévisions budgétaires en recettes sont marquées par la prudence compte tenu des incertitudes sur l'évolution des dotations, notamment la DSR cible qui représente pour la commune environ 86 500 €.

Au niveau des dépenses, les charges de personnel sont stables à la baisse. M. RAVARY précise que les différentes évolutions envisagées ont été intégrées dans le prévisionnel, le renfort pour l'accroissement temporaire d'activité, les heures supplémentaires d'entretien liées au fonctionnement des services (restaurant scolaire, ALSH) ainsi que la gestion en régie du camping.

M. RAVARY précise que la collectivité poursuit son effort de maîtrise des charges à caractère général.

Depuis 2019, l'attribution de compensation que la commune reverse à la CCLLA au titre des transferts de compétences représente un poste de dépenses conséquent. Selon les dernières estimations, l'attribution de compensation au titre de l'année 2022 représenterait pour la commune une dépense d'environ 186 000 € en section de fonctionnement, à compétences égales.

En investissement, le budget 2022 est important en ce début de mandat et se répartit comme suit :

- 81 000 € d'investissements : achats de matériels et mobiliers, travaux dans les bâtiments
- Une enveloppe de 77 184 € est inscrite en section d'investissement au titre de l'attribution de compensation à la CCLLA, afin de financer notamment le renouvellement du matériel des services techniques, la construction d'un nouveau centre technique à Saint- Georges-sur-Loire et de futurs travaux de création de voirie ; (AF remarque plus récupération FCTVA par la commune).
- La réalisation d'une salle à plat est prévue au budget pour un montant estimé à 169 500 € ;
- Le projet Cœur de village fait l'objet d'une étude Voirie et Réseaux estimée à 43 000 €, d'une provision de 400 700 € pour les différentes acquisitions foncières, le coût de déconstruction a été estimé à 170 000 €, enfin une provision de 60 000 € a été inscrite pour la réalisation d'un parking rue Saint Jacques.

En recettes d'investissement, des aides vont être perçues pour subventionner notamment sur le cœur de village.

Le recours à l'emprunt sera nécessaire afin de financer l'ensemble de ces projets, le montant sera revu lorsque les résultats du compte administratif 2021 auront été affectés sur l'exercice 2022 au cours du 1^{er} semestre 2022.

M. Alain FAGAT fait remarquer qu'avec le transfert des services techniques et de la compétence voirie à la Communauté de communes, nous participons à des dépenses d'investissement via l'attribution de compensation que nous versons, et cependant nous n'avons pas de retour du FCTVA comme nous pouvions y prétendre précédemment.

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir approuver le budget primitif de la commune pour l'année 2022.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- RAPPELLE que le niveau de contrôle des opérations budgétaires est le CHAPITRE pour les dépenses de la section de fonctionnement et l'OPERATION pour les dépenses de la section d'investissement,
- APPROUVE les sections de fonctionnement et d'investissement telles qu'elles viennent de lui être présentées,

2021.086 – FINANCES – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS ET VOTE DES CONTRIBUTIONS COMMUNALES SUR LE BUDGET COMMUNAL 2022

Monsieur Cédric LESAGE informe qu'il ne participe pas au débat et ne prend pas part au vote.

Monsieur RAVARY, adjoint aux finances, présente au Conseil Municipal la liste des subventions aux associations présentée lors des dernières commissions finances pour l'année 2022.

Au vu de la liste jointe à la présente délibération, les montants à prévoir au budget 2022 sont les suivants :

- **292 964 € au compte 65748 qui se répartissent de la manière suivante :**
 - 23 072 € destinés au secteur associatif, dont 4 777.00 € fléchés sur des actions culturelles financées par le mécène.
 - 235 738 € destinés à la Fédération des Œuvres Laïques pour l'exercice 2022 dans le cadre de la convention qui lie la collectivité à cette fédération pour le suivi des rythmes scolaires et l'animation jeunesse.
 - 29 654 € de subvention à l'OGEC.
 - 3 000 € versés à l'APE de l'école publique.

SUBVENTIONS 2022		
Compte 65748 - Subvent ⁹ de fonct ⁷ versées aux associations et autres personnes de droit privé		
Associations communales à caractère culturel		
Nom de l'association	demande asso 2022	proposition commission 2022
API Posso	1 500,00 €	1 300,00 €
Chorale Le point d'orgue	850,00 €	850,00 €
Comité des fêtes	500,00 €	500,00 €
Gens d'louère	1 000,00 €	1 000,00 €
La Lyre	1 500,00 €	1 200,00 €
Les Petits Posso	3 000,00 €	500,00 €
Lu'Cie	200,00 €	200,00 €
Voir et Entendre	2 000,00 €	1 500,00 €
Total CULTURE	10 550,00 €	7 050,00 €

Associations communales à caractère sportif		
Nom de l'association	demande asso 2022	proposition commission 2022
CAS Possosavennières	3 200,00 €	3 200,00 €
Elan Basket	2 500,00 €	2 400,00 €
Gymnastique adultes volontaire	300,00 €	300,00 €
Judo	4 000,00 €	1 250,00 €
Loisir Pétanque Posso-Savennières	300,00 €	300,00 €
Tennis club Possonnière Asso	900,00 €	900,00 €
Total SPORT	11 200,00 €	8 350,00 €

Associations autres communales		
Nom de l'association	demande asso 2022	proposition commission 2022
Amicale sapeurs pompiers	1 300,00 €	1 100,00 €
Total AUTRES	1 300,00 €	1 100,00 €

Total subventions communale	23 050,00 €	16 500,00 €
------------------------------------	--------------------	--------------------

Associations intercommunales à caractère culturel		
Nom de l'association	demande asso 2022	proposition commission 2022
Cinévillages	1 000,00 €	1 000,00 €
Histoire des Coteaux HCLM	250,00 €	250,00 €
Total CULTURE intercommunale	1 250,00 €	1 250,00 €

Associations intercommunales sportives		
Nom de l'association	demande asso 2022	proposition commission 2022
Ass Sportive collège Jean Racine St-G	120,00 €	120,00 €
Les "Cigales" Gymnastique	240,00 €	200,00 €
RAC natation	350,00 €	50,00 €
Total SPORT intercommunal	710,00 €	370,00 €

Associations AUTRES		
Nom de l'association	demande asso 2022	proposition commission 2022
Association des donneurs de sang	100,00 €	100,00 €
Bastet Gaia	3 900,00 €	75,00 €
Total autres	4 000,00 €	175,00 €
TOTAL SUBVENTIONS associations hors mécénat	29 010,00 €	18 295,00 €

Associations MECENAT		
Nom de l'association	demande asso 2022	proposition commission 2022
Petits posso	2 500,00 €	1 500,00 €
Lu' Cie	1 368,00 €	1 368,00 €
Voir et entendre	2 864,00 €	1 909,00 €
Total subv mécénat	6 732,00 €	4 777,00 €
TOTAL SUBVENTIONS ASSOCIATIONS AVEC MECENAT		23 072,00 €

Compte 65748- Subventions de fonctionnement versées aux associations et autres personnes de droit privé	
Nature	BP 2022
OGEC Convention	29 654 €
Fédération des Œuvres Laïques -FOL- ALAE	235 738 €
APE -Action Educative	3 000 €
Projet ATE GOGANES	1 500 €
TOTAL Subventions scolaires et ALAÉ	269 892 €

TOTAL compte 65748	292 964,00 €
---------------------------	---------------------

M. RAVARY explique qu'une partie des subventions culturelles ont d'ores et déjà été fléchées par la collectivité et son généreux mécène pour un soutien aux manifestations programmées durant l'année 2022 et à destination de tous les publics.

M. RAVARY, adjoint aux finances, présente également la liste des contributions obligatoires dont le montant s'élève en 2022 à **49 210 € au compte 65568** (participations aux organismes de regroupement, notamment le SIRSG et le SIEML).

Compte 65568 - Contributions aux organismes de regroupement	
Nature / Organisme	BP 2022
ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural)	2 651 €
CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement)	256 €
Fondation du Patrimoine	160 €
Maire de Maine et Loire	930 €
RASED (Réseau d'Aide et de Soutien aux Elèves en Difficulté)	400 €
SIRSG (Syndicat Interco de la région de Saint-Georges-sur-Loire)	27 020 €
SPA	776 €
Conservatoire des Espaces Naturels	315 €
FDGDON (Fédé. Départ. des groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles)	632 €
Comité pour la Loire de demain	100 €
VNF	200 €
SIEML	11 570 €
Adhésion Loire Accueil Vélo 3 ans	200 €
TOTAL organismes de regroupement	45 211 €
*DETAIL SIRSG	
<i>Administration générale</i>	6 938 €
<i>CSI l'Atelier Pilotag et coordination</i>	19 522 €
<i>Petite enfance CCLLA (dans l'AC)</i>	-00 €
<i>Participation communale à la jeunesse</i>	560 €
TOTAL SIRSG	27 020 €

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- ADOPTE la liste des subventions de l'article 65748.
- ADOPTE la liste des participations du compte 65568.
- DIT que les sommes nécessaires seront inscrites au budget général 2022.

2021.087 – FINANCES – CONVENTION FINANCIERE DU CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'OGEC AU BUDGET COMMUNAL 2022

Monsieur Cédric LESAGE informe qu'il ne participe pas au débat et ne prend pas part au vote.

Monsieur RAVARY, adjoint aux finances, rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune a donné un avis favorable en 2010 sur le passage du contrat simple au contrat d'association concernant l'école privée Saint-René.

M. RAVARY rappelle également qu'en 2011, une convention financière a été passée avec l'OGEC déterminant ainsi la subvention versée et les modalités d'application. Cette convention prévoit de revoir chaque année par avenant le montant de la subvention versée sur la base du coût de l'élève à l'école publique de l'année précédente.

M. RAVARY indique qu'en 2021, une subvention de 26 109 € a été versée à l'OGEC pour les 15 élèves de l'école maternelle et les 29 de l'école élémentaire résidant sur la commune.

Conformément à ce qui a été présenté lors des dernières commissions finances, M. RAVARY propose donc de verser en 2022 pour les 19 élèves de maternelle et les 25 élèves d'élémentaire une subvention d'un montant basé sur les coûts suivants :

- 1167.81 € pour un élève de maternelle à l'école publique.
- 298.61 € pour un élève d'élémentaire à l'école publique.

M. RAVARY met en avant cette année les facteurs de variations du montant de cette subvention essentiellement l'augmentation d'effectif des élèves de l'école maternelle de l'école Saint-René, et le renforcement des interventions des agents communaux sur les écoles publiques au vu du contexte sanitaire.

M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer l'avenant correspondant.

Après avoir entendu cet exposé, Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **ENTERINE les coûts à l'élève de l'école publique présentés ci-dessus.**
- **VALIDE le montant de la subvention à l'OGEC pour l'année 2022 de 29 654 €,**
- **AUTORISE M. le Maire à signer tout document s'y rapportant.**

2021.088 – FINANCES – ADOPTION DES TARIFS DES DIFFERENTS SERVICES POUR L'ANNEE 2022

Monsieur Ravary, adjoint aux finances, présente ce soir un projet de tarification des différents services pour l'année 2022 mis à la discussion lors de la commission finances des 8 et 22 novembre dernier.

L'ensemble des tarifs se voit appliquer une hausse de 1 % suivant l'orientation prise sur le mandat. En outre certains tarifs sont réévalués (portage de repas, médiathèque). Pour le camping, le tarif de l'emplacement est maintenu, les tarifs pour les randonneurs et saisonniers sont annexés sur le tarif plein auquel il est appliqué un coefficient de réduction de 50%.

M. RAVARY présente la grille de tarification annexée à cette délibération.

SERVICE	TARIFS 2021	TARIFS ext.2021	TARIFS 2022	TARIF ext.2022
ALAE				
Poncho	6,60 €		6,70 €	
DROIT DE PLACE				
Le ml	1,07 €		1,08 €	
REDEVANCE OCCUPATION DES SALLES COMMUNALES				
<i>Salle des Vaureîtres (400 m²)</i>				
Vin d'honneur	125,00 €	180,00 €	127,00 €	182,00 €
Lunch et soirée dansante	365,00 €	470,00 €	370,00 €	475,00 €
<i>PONTON – La Gabarre</i>				
Vin d'honneur - Grande salle 132 m ²	68,00 €	90,00 €	70,00 €	91,00 €
Lunch et soirée - Grande salle	203,00 €	245,00 €	206,00 €	248,00 €
<i>Salle des Marronniers Rue Saint René</i>				
Vin d'honneur	32,00 €	54,00 €	33,00 €	55,00 €
Lunch et soirée	110,00 €	158,00 €	112,00 €	160,00 €
<i>Théâtre : (location pour des séminaires ...)</i>				
Théâtre	219,00 €	323,00 €	222,00 €	327,00 €
Théâtre et hall Georges MORIN	547,00 €	645,00 €	553,00 €	652,00 €
<i>Tente communale Grand Prée</i>				
Lunch et soirée	105,00 €	160,00 €	107,00 €	162,00 €
LOCATION DES TABLES ET BANCS				

SERVICE	TARIFS 2021	TARIFS 2022
CONCESSION CIMETIERE		
15 ans	100,00 €	105,00 €
30 ans	190,00 €	195,00 €
50 ans	410,00 €	415,00 €
CONCESSION COLOMBARIUM - CAVURNES		
15 ans	205,00 €	210,00 €
30 ans	410,00 €	420,00 €
50 ans	870,00 €	875,00 €
TARIFICATION CAMPING - nuitée		d'augmenta
Emplacement avec 2 personnes tente, caravane, camping-car	13,00 €	13,00 €
Personne supplémentaire de + 18 ans 50% du tarif plei	6,00 €	6,50 €
Enfant de moins de 6 ans gratuit		- €
Enfant de 6 à 18 ans	4,00 €	4,00 €
Saisonnier /personne (sur justificatif) 50% du tarif plein	6,50 €	6,50 €
Randonneur/pers (piéton, vélo, paddle... hors véhicule motorisé	6,00 €	6,50 €
Tarif groupe (à partir de 10 et par personne)	4,00 €	4,00 €
Garage mort *	4,00 €	4,00 €
Douche chaude non campeur	1,00 €	1,00 €
Groupe déclaré (10 pers mini) Tarif par pers	4,00 €	4,00 €
Taxe de séjour (par personne majeure et par nuitée)	0,20 €	0,20 €
ABONNEMENT MEDIATHEQUE		
Par famille	8,50 €	9,00 €
PORTAGE DE REPAS		
Repas	7,10 €	7,20 €
PRÊT DE GOBELET		
Gobelet (consigne)	0,60 €	0,60 €
COUPE DE BOIS		
1 stère (2021 : 2 stères 50 €)	50,00 €	25,00 €

M. RAVARY présente également une partie des tarifs de l'ALAE qui évoluent à compter du 1^{er} janvier 2022, ceux des camps, en raison des inscriptions qui débutent dès le mois de février, et de la jeunesse, service qui fonctionne en année civile.

TARIF 2022 CAMPS et jeunesse

	Quotient Familial	Camp 2021	Camp 2022 commune et /convention arrondi	Activités 10-13 ans		Bar associatif	
		Journée	Journée	Adhésion au semestre	Carnet d'activités	Adhésion annuelle	Carnet d'activités
Tranche 1	<600	16,60 €	16,90 €	20,00 €	15,00 €	15,00 €	15,00 €
Tranche 2	601-900	23,80 €	24,30 €				
Tranche 3	901-1100	25,10 €	25,60 €				
Tranche 4	1101-1400	26,40 €	26,90 €				
Tranche 5	1401-1600	27,70 €	28,30 €				
Tranche 6	>1601	29,10 €	29,70 €				

	Quotient Familial	Camp 2021 hors convention	Camp 2022 hors convention arrondi
		Journée	Journée
Tranche 1	<600	20,00 €	20,40 €
Tranche 2	601-900	28,00 €	28,60 €
Tranche 3	901-1100	29,00 €	29,60 €
Tranche 4	1101-1400	31,00 €	31,60 €
Tranche 5	1401-1600	32,00 €	32,60 €
Tranche 6	>1601	34,00 €	34,70 €

M. le Maire propose donc au Conseil Municipal de bien vouloir adopter cette évolution des tarifs pour l'année 2022.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **ADOpte la grille tarifaire annexée à la présente délibération qui rentrera en application à compter du 1^{er} janvier 2022.**

2021.089 – FINANCES – CLOTURE DU BUDGET TERTRE HUET

Monsieur Alain FAGAT explique au conseil municipal que le lotissement du Tertre Huet dont la construction avait commencé en 2014 est arrivé à son terme, et que tous les paiements le concernant ont été effectués. Il convient donc d'envisager de clore ce budget. Il n'y aura donc pas de budget primitif pour l'année 2022.

Le compte administratif et le compte de gestion de la Trésorerie seront présentés au début de l'année 2022, et la reprise du résultat (positif ou négatif) sera transférée sur le budget principal.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- **CONSIDERANT** que les travaux de viabilisation du lotissement du Tertre Huet sont achevés
- **CONSIDERANT** que le budget du Tertre Huet peut être clôturé
- **AUTORISE** la clôture du budget annexe du Tertre Huet au 31 décembre 2021,
- **CONFIRME** que le résultat de fonctionnement sera transféré sur le budget principal, lors du vote du compte-administratif en 2022.

QUESTIONS DIVERSES :

Décision du Maire sur délégation du Conseil Municipal

M. le Maire rend compte des délégations qui lui ont été confiées dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et vu la délibération n°2020-032 en date du 28 mai 2020 lui notifiant ses délégations par le conseil municipal.

Droit de préemption concernant les biens suivants :

M. le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il a renoncé au droit de préemption de la commune pour les Déclarations d'Intention d'Aliéner au motif que ces biens ne représentent pas d'intérêt pour la collectivité :

- 17, rue du Pâtis – Clos de la Chesnaie - Superficie de 1387 m²,
- 40, route de l'Alleud - Superficie de 1270 m² et de 74,8 m² bâtis,
- 10, rue de la Hutte - Superficie de 1172 m² et de 105 m² bâtis,
- 3, rue Saint-Clément - Superficie de 1316 m² et de 122,19 m² bâtis.

TOUR DE TABLE :

Monsieur GENEVOIS :

- Les dates des prochains conseil municipaux sont les suivantes pour le 1^{er} semestre 2022 : 4 février, 4 mars, 8 avril, 6 mai, 10 juin, 1^{er} juillet.
- Annulation de la Sainte-Barbe le 11 décembre par l'amicale des pompiers à cause de la situation sanitaire, reportée au 2 avril 2022.
- Fête du Port aura lieu le 1^{er} week-end de juin 2022.
- Information dates élections 2022 : **Présidentielles 10 et 24 avril - Législatives 12 et 19 juin**
- Vœux au personnel communal 14 janvier 19h + samedi accueil des nouveaux habitants + vœux : selon conditions sanitaires.
- Déviation poids lourds de plus de 10 m. mise en place depuis Bouchemaine. A partir de janvier verbalisation si ce n'est pas respecté.

Mme Emmanuelle ROUSSEAU :

Inauguration projet mosaïque samedi 11 décembre matin à 11h15 devant le Ponton.

M. Alain FAGAT précise que le modulaire pour le cabinet médical sera installé en bas de la place de la mairie pour une ouverture le 10 janvier.

M. Julien RAVARY souhaite revenir sur un point lors de la présentation de la dette en conseil privé : la question de la halle envisagée pour 350 000 € a un impact sur la moitié de l'emprunt projeté. Il souhaite soumettre alors la réflexion du conseil. Devons-nous attendre la présentation de Résonance UP en mars ? Auquel cas la négociation de l'emprunt ne sera peut-être pas dans la même configuration qu'actuellement. Monsieur le Maire demande alors aux élus de s'exprimer sur le sujet de la Halle pour une première approche. Mme Béatrice MECHIN dit que plus on avance plus c'est difficile de l'imaginer, l'abandonner ne me dérangerait pas. Mme Emmanuelle ROUSSEAU est assez d'accord car ne s'appuie pas sur un patrimoine existant, attend ce que Résonance Up va proposer. Mme Nathalie PICHARD a du mal à se projeter, savoir où la positionner changera l'usage. Pour Mme Ginette ALBERT, ce n'est pas tant la halle, mais de garder à l'esprit un lieu de vie et de rencontre, la halle est-elle la réponse ? Une terrasse, un espace de restauration ? M. Cédric LESAGE dit que pour lui le principe est qu'il manque un élément sur le centre bourg, l'activité est déportée vers le Port aujourd'hui, quitte à remodeler le bourg, il y a un besoin d'apporter un lieu de convergence (marché du samedi matin), création donc besoin de rattacher activités autour du lieu à inventer, dommage d'abandonner l'idée. M. Alain FAGAT dit qu'au départ du projet il voyait bien la halle pour animer, mais pas posée sur une place, l'idée d'un kiosque moins prégnant dans le paysage peut être intéressante, mais ne pas l'imaginer juste pour le marché, imaginer autre chose. Pour M. Dominique FAYOLA la halle

permettrait de rassembler, il pense que l'espace occupée par la maison médicale actuelle est intéressant. M. Guy PERRET dit qu'il y a un besoin d'un lieu polyvalent, pas spécialement une halle. Mme Annie PODEUR met en garde sur le côté esthétique de la future construction.

Monsieur le Maire dit en conclusion que nous attendrons les propositions de Résonance UP.

Mme Ginette ALBERT : informe de la rencontre avec un groupe d'étudiants du Lycée du Fresne au sujet de la journée « environnement » du 2 avril, ils ont des idées pour organiser une journée biodiversité, organisation, communication. Lieu : place de la mairie. Souhaitent solliciter partenaire API POSSO.

Heure de fin du Conseil Municipal : 21h30

Liste des délibérations prises lors de la séance du 10 DECEMBRE 2021

<u>2021.079 – CCAS : REMPLACEMENT D’UN MEMBRE DEMISSIONNAIRE.</u>	1
<u>2021.080 – AFFAIRES COMMUNALES – SUIVI DES DOSSIERS COMMUNAUX, DES COMMISSIONS ET DES PROJETS.</u>	1
<u>2021.081 – VOIRIE – NOM DE RUE LOTISSEMENT DES GUIGNIERS 2</u>	2
<u>2021.082 – FINANCES – DECISION MODIFICATIVE N°4 – REGULARISATIONS AMORTISSEMENTS ET SORTIES D’INVENTAIRE</u>	2
<u>2021.083 - FINANCES – ADOPTION NORME M57 DEVELOPPEE</u>	3
<u>2021.084 - FINANCES – AUTORISATION AU MAIRE DE VIREMENT DE CREDIT ENTRE CHAPITRE</u>	3
<u>2021.085 - FINANCES – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2022 DE LA COMMUNE</u>	4
<u>2021.086 – FINANCES – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS ET VOTE DES CONTRIBUTIONS COMMUNALES SUR LE BUDGET COMMUNAL 2022</u>	5
<u>2021.087 – FINANCES – CONVENTION FINANCIERE DU CONTRAT D’ASSOCIATION AVEC L’OGEC AU BUDGET COMMUNAL 2022</u>	9
<u>2021.088 – FINANCES – ADOPTION DES TARIFS DES DIFFERENTS SERVICES POUR L’ANNEE 2022</u>	9
<u>2021.089 – FINANCES – CLOTURE DU BUDGET TERTRE HUET</u>	12

M. GENEVOIS	M. FAGAT	Mme MECHIN	M. RAVARY
Mme MARGOTTIN Pouvoir à Béatrice MECHIN	M. FAYOLA	Mme PODEUR	Mme ALBERT
Mme ROUSSEAU	M. PERRET	M. BLACHERE	MME BEAUPERE
M. LESAGE	M. BURY	Mme PICHARD	Mme COUTAND
M. OUVRARD	M. JEANNEAU	Mme GRIMAUULT	